

COMPTE-RENDU DU CONSEIL LOCAL DES PARENTS 30 novembre 2022

Rappel de l'ordre du jour

Installation du conseil local de parents 2022-2023 et bilan des élections
Rôle des Représentants de parents d'élèves
Les rencontres institutionnelles
La cité éducative
Les projets 2022-2023

Liste des présents

Madame BEUGNOT, adjointe au Maire déléguée à l'éducation.
Madame SDIRI, conseillère municipale déléguée aux périscolaires et aux conseils d'école.

Absents Excusés :

Monsieur JEANDON, Maire de Cergy
Monsieur AGRECH, conseiller municipal, délégué au développement durable et aux éco-écoles

Monsieur LARDY, directeur général adjoint (Education-jeunesse et sport).
Madame LOSPIED, directrice de l'éducation.
Monsieur JOLY, responsable du service vie scolaire.
Madame PAULMIER, assistante administrative du service vie scolaire

22 parents étaient présents, représentant 14 groupes scolaires (Atlantis, Belle Epine, Chanterelle, Chat Perché, Chateaux, Escapade, Gros Caillou, Hazay, Justice, Point Du Jour, Ponceau, Sébille, Terrasses, Village).

Point n°1 : Installation du conseil local de parents 2022-2023 et bilan des élections

L'introduction a été réalisée par Madame Beugnot.

Le Conseil Local des délégués de parents d'élèves permet d'échanger sur des thématiques relevant de l'ensemble des écoles (maternelles et élémentaires) du territoire de Cergy.

La mairie a pour compétence la gestion des bâtiments et des temps péri et extra scolaires. La gestion des enseignants relève de l'Education nationale.

Le règlement intérieur du Conseil Local des Parents a été soumis en amont aux parents (objet du CLP, composition, droits et devoirs des représentants de parents, convocation, rôle des parents élus).

Les membres de droit sont le Maire et les élus de l'Education, les représentants de la direction de l'éducation, les parents élus tête de liste de chaque liste candidate sur chaque école (en cas d'indisponibilité, possibilité de demander à un autre parent élu de la liste de participer).

En fonction de l'ordre du jour, certaines autres directions pourront intervenir (informatique, bâtiments, services urbains, salubrité, police municipale)

Les représentants de parents d'élèves ont pour mission de partager les informations aux autres parents de chaque école (interlocuteur mairie).

Le procès-verbal du CLP est consultable sur le site internet de la ville et adressé à tous les membres du CLP.

Le CLP se réunit 5 fois par an : cette année, 4 fois en visioconférence et 1 fois en présentiel (mars). L'ordre du jour est validé par les élus. Les membres du CLP peuvent transmettre au service scolaire, suite à la convocation, les questions ou sujets qu'ils souhaitent aborder (8 jours ouvrés avant la rencontre)

Les parents élus signent une charte de bonne utilisation des mails ainsi qu'une autorisation d'utilisation de leur adresse mail.

Madame LOSPIED insiste sur le fait que le CLP ne doit pas être filmé ou enregistré (droit à l'image). Tout doit rester entre les participants, les documents seront communiqués ensuite.

Il a été présenté un bilan des élections (Cf. diaporama).

Madame BEUGNOT rappelle que la présentation sera envoyée donc il n'est pas nécessaire de faire des captures d'écran.

Point n°2 : Rôle des Représentants de parents d'élèves

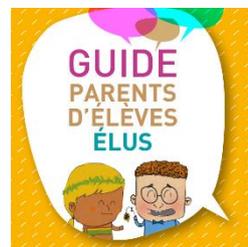
Le guide de la ville sera envoyé à chaque parent élu, mais après le vote du budget (livret non actualisé).

Les représentants de parents d'élèves élus sont membres à part entière de la communauté éducative

Ils sont compétents pour le vote du règlement intérieur des écoles.

Ils donnent leur avis sur :

- L'adoption du projet d'école
- L'organisation complémentaire d'activités éducatives, sportives et culturelles
- La proposition du Maire et de l'équipe municipale au regard de l'utilisation des locaux en dehors du temps scolaire.



Ils donnent tout avis et présentent toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions concernant la vie de l'école, et ce, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle ils sont associés. Cela comprend :

- Les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux,
- L'utilisation des moyens alloués à l'école,
- Les activités périscolaires,
- La restauration,
- L'hygiène,
- La protection et la sécurité des enfants,
- L'inclusion des enfants en situation de handicap,
- Les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.

Point n°3 : Les rencontres institutionnelles

1- Les Conseils Locaux :

30 novembre 2022 – Visioconférence

25 janvier 2023 - Visioconférence

30 mars 2023 -- Présentiel

14 juin 2023 - Visioconférence

Les participants se sont prononcés pour l'organisation d'un CLP sur les 4 en présentiel. En accord avec l'ensemble des participants, les CLP en visioconférence sont fixés les mercredis de 18h30 à 20h30. Le conseil de clôture aura lieu en septembre ou octobre 2023.

2- Rencontres préparatoires au conseils d'écoles :

Les responsables périscolaires proposent aux parents d'élèves élus des réunions de préparation en amont des conseils d'école afin de répondre aux questions relatives aux temps périscolaires.

3- Participation à la pause méridienne :

Les parents d'élèves élus peuvent déjeuner sur le groupe scolaire qu'ils représentent 1 à 2 fois par an (2 parents par déjeuner).

Madame BEUGNOT indique que suite aux différentes vagues de COVID, il est prudent de rester vigilant.

Madame SDIRI ajoute que pour le moment on vit « au jour le jour » et il est nécessaire de s'adapter selon l'évolution de l'épidémie.

Question des REP des châteaux : Pourquoi il y a des personnes de la mairie présentes lorsque l'on va déjeuner dans les écoles ?

Madame LOSPIED indique que la mairie est garante de la présence de adultes dans l'école vis-à-vis des enfants (protection des mineurs).

Madame BEUGNOT ajoute que le temps du midi est un temps périscolaire, donc sous la responsabilité du Maire.

Question des REP du Chemin Dupuis : Pourquoi notre demande a reçu un avis défavorable ?

Madame BEUGNOT répond que la mairie se doit de rester prudente par rapport à l'épidémie de COVID et la demande s'est faite avant la nomination de Madame SDIRI.

Madame SDIRI indique que les parents peuvent refaire leur demande et Madame LOSPIED indique que toutes les demandes sont gardées dans un tableau de bord et que les parents seront appelés pour une proposition d'une date.

Point n°4 : La cité éducative

Ce dispositif permet d'avoir des fonds pour des actions pour les jeunes cergysois entre 0 et 25 ans. Il a été créé pour permettre une cohérence sur les différents territoires de la Ville.

23 groupes scolaires sont inclus sur le territoire couvert par le dispositif : l'Atlantis, la Belle Epine, le Bontemps, la Chanterelle, le Chat Perché, le Chemin Dupuis, les Chênes, l'Escapade, les Essarts, les Genottes, le Gros Caillou, le Hazay, la Justice, les Linandes, le Nautilus, le Parc, le Petit Vent, le Point du Jour, le Ponceau, la Sébille, les Terrasses, le Terroir, les Tilleuls).

Question des RPE du Châteaux : Quelles sont les raisons qui ont motivées l'exclusion de certaines écoles ?

Madame LOSPIED a précisé que c'était un dispositif de l'état et que seules les écoles en quartier politique ville en font partie. C'est un partenariat (troïka) entre la préfecture, le rectorat et la ville. Cela permet d'obtenir des subventions pour les enfants de 0 à 25 ans, mais le rayonnement bénéficiera à l'ensemble des écoles.

Madame BEUGNOT indique que 4/5è de la ville en fait partie. La mairie reste vigilante et regrette que tout le territoire ne soit pas inclus. Elle comprend le sentiment de frustration des écoles exclues.

Question des RPE des Châteaux : il y a une bonne mixité sur Cergy et beaucoup de familles ont besoin de ce projet, et souhaiterait savoir comment faire pour participer ?

Madame BEUGNOT indique que cela est impossible du fait du verrouillage de la Préfecture.

Question des RPE des Châteaux : comment les écoles exclues peuvent être informées en dehors de la Cité Educative ?

Madame LOSPIED indique qu'avec Monsieur LARDY, ils rencontrent le responsable de la Cité Educative tous les 15 jours, ils rencontrent les inspecteurs de l'Education Nationale tous les mois (ceux-ci remontent les demandes des écoles).

Madame BEUGNOT indique que pour les projets 2023, les appels à projet vont être lancés.

Question des RPE du Chemin Dupuis : les informations peuvent-elles remonter des directeurs aux inspecteurs de l'Education Nationale.

Madame LOSPIED répond que les inspecteurs de l'Education Nationale relaient les informations aux directeurs d'école lors des conseils d'école. C'est un système très étatique

Une présentation des enjeux de la cité éducative est jointe en annexe.

Point n°5 : Projets 2022-2023

1- Eco-écoles

Depuis 2021, la ville de Cergy a souhaité soutenir et renforcer ce dispositif en accompagnant les écoles labellisées (aide technique et financière).

Lors des précédentes commissions, il a été accordé 37.000 euros de subvention. 34 projets ont été financés

La prochaine commission se tient le lundi 5 décembre. 11 projets y seront présentés.

2- Gestion des bio-déchets

Sur la ville la collecte des bio déchets dans les restaurants scolaires commencera à partir du 1er décembre 2022, à l'issue de la formation des personnels de la direction de l'éducation concernés (responsables périscolaires, animateurs, responsables de site, agents de restauration).



Les 14 écoles où les tables de tris sont mises en place pour les élèves bénéficieront de cette collecte (Chanterelle, Chat Perché, Gros Caillou, Point du Jour, Nautilus, Atlantis, Chênes, Ponceau, Village, Chemin Dupuis, Terrasses, Sébille, Justice, Linandes)

Cette collecte sera ensuite déployée, à raison de 5 groupes scolaires supplémentaires par an (déploiement pluriannuel précisé dans le cahier des charges du marché public contractualisé avec la SOGERES).

Question de RPE : le tri se fera-t-il aussi dans les classes. Pour l'instant, il est utilisé un carton pour y déposer le papier à recycler.

Monsieur JOLY indique que des sacs cabas spécifiques pour chaque classe sont en commande pour remplacer les cartons.

3- Cour Oasis

Objectif et définition :

Les cours Oasis sont pensées comme des îlots de fraîcheur, proposant un espace mieux partagé par tous et axé sur le bien-être des enfants. Les cours rénovées proposent des espaces plus naturels, d'avantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace. Les nouveaux usages proposés souhaitent répondre aux besoins fondamentaux des enfants et des adolescents de mouvement, d'exploration et de contact avec la nature.

La répartition des espaces de la cour est pensée de manière à équilibrer son occupation et permettre à tous les enfants de trouver leur place : filles/garçons, grands/petits, énergiques/calmes.

> terrain de sport décentré, plusieurs espaces de jeu, création de boucle de circulation, de course ou de vélo en "sol dur".

Il convient de dés-imperméabiliser le sol pour retrouver un sol vivant et pour mieux gérer les eaux de pluie et favoriser la biodiversité

> équilibrer les sols perméables et imperméables pour infiltrer directement l'eau de pluie, se déconnecter du réseau, enrichir les sols pour rétablir la trame brune.

Les matériaux naturels, biosourcés, réemployés sont favorisés

> conserver l'asphalte en bon état, réemployer les jeux appréciés, détourner et offrir une seconde vie aux matériaux présents.

La cour est végétalisée, avec des plantes accessibles aux enfants pour rafraîchir et explorer

> proposer des espaces de jardinage, créer une atmosphère végétale apaisante, offrir des espaces de découverte d'espèces végétales.

Il est proposé une offre ludique plus variée et moins centrée sur une structure de jeux unique.

> permettre la manipulation des matériaux (copeaux, sable, gravillons, jeux d'eau), accroître l'offre de support au développement de la motricité et l'agilité (escalade, rondins, barres de galipette), offrir des supports à l'imaginaire (tableau, miroir, cabane).

Des espaces calmes et pédagogiques sont proposés.

> zone de classe en extérieur, coin bibliothèque, amphithéâtre, gradin, plateforme en bois, tables.

Des fontaines sont installées pour permettre aux enfants de boire facilement dans la cour et des zones d'ombre sont créés.

La création d'une cour Oasis est une transformation globale qui va modifier les pratiques de la cour, c'est donc un grand changement pour l'école, les enfants, les équipes, les parents et les gestionnaires! Afin d'accompagner au mieux tous ces publics, de nombreux documents sont produits et mis à disposition par le CAUE 95.

L'école de la Justice a été retenue pour la première installation. Le projet est en cours et doit aboutir à l'été 2023.

Ensuite, il sera réalisé une cour chaque année.

4- Savoir rouler à vélo

Les enjeux :

« Le Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet de porter cette mesure qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège.

Cette mesure a été reprise dans le cadre du Plan Vélo lancé le vendredi 14 septembre 2018.

En 10 heures, le "Savoir Rouler" à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

Devenir autonome à vélo, Pratiquer quotidiennement une activité physique, se déplacer de manière écologique et économique.

Les étapes :

1 Savoir Pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo. Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

2e étape : Savoir Circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.

3e étape : Savoir Rouler à Vélo : circuler en situation réelle Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'approprier les différents espaces de pratique.

Monsieur JOLY indique que la MAIF PREVENTION prête une piste pour l'ensemble des écoles. Le calendrier est en cours et l'opération débutera en mars 2023.

5- Attestation de Première Education à la Route – APER

La police municipale reprend l'APER pour les CM2, après une mise en veille pendant la période de crise sanitaire liée au COVID.

Les interventions débuteront en janvier 2023 (les mardis, une partie théorique le matin (9h à 11h30) et pratique (à vélo) l'après-midi (13h30 à 16h30).

En prérequis, les élèves doivent apporter leur vélo ou leur trottinette.

Cette année 18 classes de CM2 pourront en bénéficier. La participation des écoles élémentaires est facultative. Le service scolaire gère les inscriptions et le planning des interventions.

6- Sentinelles/Référents contre le harcèlement scolaire

Ce projet est initié par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et mené dans les écoles élémentaires dans le cadre de lutte contre le harcèlement. Il vise à :

- Former des enfants « sentinelles » qui peuvent faire remonter aux adultes les situations de harcèlement qu'ils peuvent observer durant les temps scolaires et périscolaires
- Former les adultes « référents » aux méthodes à mettre en place pour gérer les situations de harcèlement

En 2022, les équipes éducatives de 5 écoles ont participé à une formation avec les objectifs suivants :

- Repérer les phénomènes de bouc-émissaire
- Intervenir auprès des victimes et des témoins

- Former des sentinelles (enfants) et des référents (adultes)
- Mettre en place des espaces d'expression et de réparations
- Créer un réseau parmi les référents

Le projet a pour ambition de s'étendre à 5 nouvelles écoles en 2023 (les Genottes, le Terroir, le Bontemps, l'Escapade et le Nautilus - choix de l'Education Nationale)

7- Ambassadeurs du numérique

L'AFEV est une association loi 1901 qui agit depuis 30 ans contre les inégalités scolaires et sociales. L'association propose la mise à disposition d'une jeune en volontariat de service civique qui s'implique tout au long de l'année scolaire au sein d'un établissement de l'éducation prioritaire. Il intervient entre 8h à 15h par semaine, dans le cadre d'un projet d'intérêt général construit entre l'AFEV et les équipes enseignantes. Son action est adaptée aux besoins des élèves et aux projets des établissements scolaires. Le service civique intervient auprès des enfants pour des ateliers numériques mais également auprès des familles pour aider à lutter contre le phénomène de fracture numérique.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Contribuer à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) d'enfants de niveau élémentaire en particulier de l'éducation prioritaire
- Permettre aux parents ayant des besoins de s'approprier les outils numériques utilisés par l'école
- Conforter ces parents dans leur rôle éducatif sur le numérique auprès de leurs enfants
- Améliorer le rapport à l'écriture et à la lecture des enfants

4 écoles profitent du projet sur 2022 et 2023 (Chanterelle / Gros caillou / Sébille / Bontemps)

8- EAC : Caravanes kids

Le projet est né au centre national de danse en 2018. Il a été mené dans toute l'île de France et également dans différentes régions. Il a pour objectif d'impulser une dynamique d'éducation artistique et culturelle autour de la danse

A Cergy, Caravane Kids se déroulera sur deux années scolaires, dans les 9 écoles du QPV (quartier Axe Majeur-Horloge).

Le projet prévoit formation pour les enseignants et une journée d'intervention dans l'école pour toutes les classes, du CP au CM2.

La formation est ouverte également à d'autres personnes que les enseignants (toute personne intéressé par la médiation et l'EAC « danse » : médiateurs, animateurs, artistes, association, personnels du secteur sanitaire et social).

Dans les classes, les ateliers sont réalisés par des chorégraphes et se déroule selon 4 verbes d'action (1 verbe = ateliers de 1h) :

- Ecouter
- Ecrire
- Regarder
- Bouger

La journée se termine par un temps festif collectif mobilisant toutes les classes (les élèves ne sont pas au courant au préalable) avec échange de chorégraphies et impro.

En amont de l'intervention du Centre national de Danse (et du centre de formation de danse de Cergy) pour la formation des enseignants et les journées dans les écoles (fin mars-début avril), les classes sont invitées à Visages du monde pour voir le spectacle ZOOL.

Il a été présenté le détail de la programmation artistique et culturelle proposée cette année.

www.cergy.fr

   [villedecergy](http://villedecergy.fr)



Le Douze :

- Fabrique à musique : école des Genottes
- Spectacle : Home suite home en lien avec Caravane kids
- La maison du vieux Léon : Ecoles élémentaires Tilleuls et Chanterelle

Médiathèques :

- Accueil des classes
- Accueils sur projets
- Accueils libres
- Prêts « collectivité » - Mallettes pédagogiques

Visage Du Monde :

- Parcours patrimoine
- Parcours du site Chênes Université
- Centre commercial 3 fontaines

9- Groupes de travail des directeurs

Cette année, il a été proposé à tous les directeurs et directrices des écoles de participer à des groupes de travail afin d'aborder toutes les problématiques du quotidien.

5 thèmes ont été retenus :

- GT-1 : budget, commande, marché public
- GT-2 : inscriptions, gestion des effectifs, évolution de la carte scolaire, critères de dérogation
- GT-3 : les TPS (public cible, condition d'accès)
- GT-4 : suivi des travaux, planification pluriannuelle
- GT-5 : lien fonctionnel avec le personnel de la ville (ATSEM, périscolaire, services ressources)

Au regard du contenu des échanges des premières rencontres, il a été retenu un thème complémentaire :

- GT-6 : Accueil des nouveaux directeurs (livret + rencontre)

La séance est levée à 20h30.